

COMMUNE DE HAUTE-AJOIE

TEL 032 476 62 21

L'ABBAYE 114, 2906 CHEVENEZ

FAX 032 476 71 21

www.hauteajoie.ch

CABANE FORESTIERE DE CHEVENEZ

TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION

Tarif de location pour personnes domiciliées à Haute-Ajoie

Un soir	: Fr. 50.00
Un jour	: Fr. 70.00
Deux jours	: Fr. 100.00

Tarif de location pour personnes non domiciliées à Haute-Ajoie

Un soir	: Fr. 80.00
Un jour	: Fr. 110.00
Deux jours	: Fr. 150.00

Conditions :

1. Les véhicules seront stationnés sur la place de parc prévue à cet effet, excepté pour le chargement et le déchargement du matériel.
2. La commune met à disposition le bois pour alimenter la cheminée.
3. La commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.
4. La commune se décharge de toute responsabilité en cas de disparition d'objets ne faisant pas partie de la cabane.
5. Le locataire s'engage à ne pas réaliser de constructions fixes au bâtiment et autres annexes sans autorisation spécifique préalable.
6. Le locataire s'engage à remettre l'intérieur et les alentours de la cabane dans un état propre, de ne pas laisser traîner des déchets à même le sol. Il s'engage à reprendre le jour même de la manifestation tous les sacs poubelles.
7. La prise en charge des locaux est arrêtée comme suit :
 - un soir : le jour de location dès 17.00 heures.
 - un jour : le jour de location dès 09.00 heures.
 - deux jours : le premier jour de location dès 09.00 heures.

Ainsi approuvés par le Conseil communal de Haute-Ajoie le 01.10.2015 pour entrée en vigueur le 01.01.2016. Ils remplacent et annulent les tarifs et conditions des 18 avril 1996 et 23 novembre 2006.

Au nom du Conseil communal
de Haute-Ajoie

Le Président : Michel Baconat
Le Secrétaire : Robert Cattin

